

(Traduction non officielle qui ne saurait engager la responsabilité des autorités brésiliennes)

Ministère des Relations Extérieures

Département culturel

Division des questions éducatives

République Fédérative du Brésil
poste (indiquer le nom du poste)

Déclaration sur l'honneur

Programme Etudiants-Convention de premier cycle d'enseignement supérieur - PEC-G

Je, soussigné(e) [**nom complet**], né(e) le [**jour/mois/année**], à [**ville, pays**], fils/fille de [**nom de la mère**] et de [**nom du père**], résident à [**adresse complète**], candidat au PEC-G, déclare

1-Avoir lu et pris connaissance des termes du Décret n.7.948/2013 et de l'appel d'offre de sélection du PEC-G, et connaître les règles du Programme;

2-Posséder les ressources suffisantes pour financer :

- 2.1. les frais de voyage aller et retour jusqu'au pays d'origine;
- 2.2. les frais d'installation au Brésil; et
- 2.3. les dépenses et frais personnels pendant la durée des études au Brésil.

Dans le cas où je serais sélectionné(e), je m'engage à :

1. Respecter les règles du PEC-G;

2. Informer de mon éventuel désistement du PEC-G la Mission Diplomatique brésilienne auprès de laquelle je me suis inscrit(e), sous peine de ne pas pouvoir représenter ma candidature au Programme;

3. Accepter de suivre le cursus académique dans l'Institution d'Enseignement Supérieure (IES) qui m'auront été notifiés;

4. Respecter le règlement de l'IES qui m'aura été attribuée;

5. Respecter la législation brésilienne en vigueur en matière d'attribution et de renouvellement de visa temporaire étudiant (VITEM-IV), sachant qu'il est de mon entière responsabilité d'être parfaitement en règle (passeport et visa temporaire);

5.1. Ne pas obtenir, pendant ma participation au PEC-G, un autre type de visa que le VITEM-IV;

6. Ne pas m'engager dans les affaires de politique intérieure ou extérieure brésilienne, conformément à l'article 107 de la Loi n. 6.815 du 19 août 1980;

7. Ne pas exercer d'activité rémunérée au Brésil;

8. Regagner immédiatement mon pays dans les cas suivants :

8.1. Après avoir terminé le cursus;

8.2. Ne pas avoir été reçu(e) à l'examen CELPE-Bras effectué au Brésil (pour les candidats des pays dans lesquels l'épreuve du CELPE-BRAS n'est pas organisée), conformément aux règles de l'appel d'offre de sélection du PEC-G; et/ou

8.3. Avoir été exclu(e) de l'IES pour laquelle j'ai été retenu(e), pour conduite inappropriée, pour ne pas avoir été reçu(e) aux examens ou pour avoir abandonné mes études, selon les termes d'une législation spécifique, dans le cas où je ne pourrais pas être transféré(e) dans une autre IES; et

9. Recevoir mon diplôme exclusivement dans la Mission Diplomatique brésilienne dans laquelle je me suis inscrit(e), à l'issue du cursus.

J'ai pris connaissance du fait que le non-respect des points mentionnés ci-dessus entraînera mon exclusion du PEC-G, et que je devrai alors regagner immédiatement mon pays.

(signature du candidat)

(lieu et date)

à titre informatif